	Paille.	Foin.
fourrages qui, en quint. mét., est de.	3,642 75	3,691 »
Sur cette masse de fourrages nous avons déduit ceux consommés par les bêtes de trait du domaine et qui ont été évalués à.	1,064 50	1,329 75
Il est donc resté en fourrages disponibles pour les bêtes de rente.	2,578 25	2,361 25
Maintenant nous pouvons supposer que la moitié de la paille sera consommée comme aliment et l'autre moitié comme litière, et, en évaluant la 1re sous le rapport de sa valeur nutritive au 1/3 d'un même poids de foin, suivant le tableau (p. 467), nous aurons à ajouter au foin en nombres ronds.		430
Total.		2,791 25

Ainsi, au total, c'est une masse de 2,791,25 quint. mét, ou 279,125 kilogr. de foin sec ou l'équivalent en autres substances dont nous pouvons disposer annuellement pour les bêtes de rente du domaine.

Maintenant, si nous consultons les documens qui ont été donnés dans le paragraphe précédent, nous voyons que, pour les diverses espèces de bestiaux, il faut, à fort peu près pour leur ration d'entretien, une masse de matières alimentaires, représentée par 3 kilogr. de foin sec, pour 100 kilogr. du poids des bestiaux vivans, ou pour l'année environ 1,100 kilogr. En divisant donc par ce nombre de 1,100 kilogr. les 279,125 kilogr. dont nous pouvons disposer annuellement, le quotient ou 25,366 représentera en quint. mét. le poids des bestiaux qu'on peut maintenir à la ration d'entretien sur le domaine et dont on pourra le charger.

Ce poids de 25,366 kilogr. de bestiaux peut être réparti de bien des manières différentes, soit entre des espèces diverses de bestiaux, soit entre les races multipliées que présentent celles-ci. Par exemple, en choisissant des vaches, on peut charger le domaine de :

100	vaches	de la race auvergnate de Salers,	du poids moyen de	250 kil.
92	—	du département de l'Ain.	—	275
78	—	de Roville.	—	325
72	—	de race charolaise.	—	350
68	—	de race normande.	—	375
64	—	de race hollandaise.	—	400
50	—	de la grosse race suisse.	—	500

Si ce sont des bêtes à laine qu'on choisit, on peut entretenir un troupeau de 640 à 650 têtes de mérinos jeunes et adultes, du poids moyen de 40 kilogr. par tête, ou 840 à 850 têtes de moutons picards, du poids moyen, c'est-à-dire jeunes et adultes, de 30 kilogr., ou bien 1,000 têtes environ de moutons du Cotentin, du poids moyen de 24 kilogr., etc.

S'il s'agissait d'engraisser des bestiaux, alors on compterait dans ce calcul chaque bête comme 2 têtes pendant tout l'espace de temps que doit durer l'engraissement, puisque, dans ce cas, les animaux consomment environ le double de leur ration d'entretien.

Cette méthode, pour calculer le poids vivant des bestiaux dont il convient de charger les terres d'un domaine, quoique beaucoup plus exacte que celles qu'on a coutume de proposer, ne fournit pas néanmoins un chiffre absolu et invariable et dont on ne puisse s'éloigner. Dans nos évaluations de la production végétale, nous avons cherché à tenir compte des chances diverses qui la menacent, mais nous n'avons pu avoir égard à toutes les circonstances que peuvent présenter les localités. D'ailleurs, quand on organise un établissement, seul point de vue sous lequel nous avons examiné la question qui nous occupe, on n'est pas toujous en mesure de se procurer immédiatement tous les bestiaux dont on aura besoin quand on aura adopté un système définitif d'exploitation, ou bien on ne possède pas tous les élémens qui peuvent servir aux calculs propres à faire connaître avec rigueur l'espèce, la race ou le nombre des bestiaux qui fournissent les engrais nécessaires ou consomment, au prix le plus avantageux, les fourrages produits. Souvent on veut faire des essais, car, dans une pareille matière où il faut marcher avec une extrême prudence, on ne saurait apporter trop de soins à peser avec maturité toutes les circonstances qui influent sur la production animale, et à porter, par une comptabilité exacte et rigoureuse, la lumière dans cette branche importante de l'économie rurale. Ce n'est que lorsqu'on est suffisamment éclairé et qu'on possède tous les élémens des calculs économiques qu'on peut se résoudre à compléter l'organisation de ce service et à donner à son établissement tout le développement dont il est susceptible.

F. M.

CHAPITRE VII. — De l'organisation du service des engrais.

Parmi les services variés que l'administrateur doit organiser lorsqu'il forme un établissement, il n'en est aucun qui exerce une influence plus directe et plus majeure sur la production végétale et même animale que celui des engrais. C'est assez dire qu'on ne saurait apporter trop de soin et d'attention à établir sur des bases fixes une branche de service de laquelle dépend, dans la plupart des cas, la quantité et même la qualité des produits de l'établissement.

Nous avons vu dans le tom. Ier, p. 59 et 84, ce qu'on entend par *amendement* et par *stimulant*. Ces substances, que l'administrateur doit chercher avec empressement à se procurer quand il les juge nécessaires au maintien de la fécondité de ses terres, ne nous occuperont pas ici, parce que la plupart du temps on peut les acquérir à prix d'argent ou au moyen de quelques travaux mécaniques, et qu'il ne s'agit que de faire choix de celles qui sont le mieux adaptées à la nature du sol et au prix le plus modéré.

Ce qui nous intéresse pour le moment, ce sont les *engrais* ou débris divers des animaux et des végétaux, dont la décomposition fournit les élémens de la nutrition des plantes; encore, ne nous appliquerons-nous pas à diriger la récolte ou l'emploi des différens engrais qu'on tire des 2 règnes, parce que nous sommes entrés à cet égard, dans le tom. Ier, p. 87, dans tous les détails que comporte cette ma-